DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement d'Etampes
Canton d'Arpajon

N°	2025	095

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOISSY-SOUS-SAINT YON

DATE DE CONVOCATION 07 novembre 2025	L'an deux mille vingt-cinq Le treize novembre à 20 heures 30,
DATE D'AFFICHAGE 18 novembre 2025	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle de la Grange aux Anneaux à Boissy -Sous-Saint-Yon en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PICHON, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 25 PRESENTS : 15 VOTANTS : 23	**Etaient présents :** M. PICHON Jean–Marc – Mme MOUNOURY Aurélie – M. IBOUADILENE Francis – M. LOURS Xavier – Mme COURTOIS Cécile – M.GAUTHIER Dominique – M. DA SILVA Frédéric – M. REYNAUD Max – M. FAUCHÉ Fabien – Mme HEMON Alexandra – Mme BLAIZE Sophie – Mme DUCHOSAL Christine – M. DUCHOSAL Frédérick– M. DORIZON Maurice – M. LION Robert. **Absent(e)s représenté(e)s** : Mme MOAL Sylvie représentée par M. REYNAUD Max M. GOFF Jullian représenté par M. LOURS Xavier M. LAURENT Eric représenté par M. PICHON Jean–Marc M. TISCHENBACH Thierry représenté par M. IBOUADILENE Francis Mme BILIEN Carine représentée par M. LION Robert Mme PEDRONO Anne-Marie représentée par M. DORIZON Maurice Mme BONNASSEAU Patricia représentée par Mme COURTOIS Cécile M. CHAMPION Patrick représenté par M.GAUTHIER Dominique **Absent(e)s non représenté(e)s** : Mme LEROMAIN Nadège – Mme SCACCHI Anne. M. GAUTHIER Dominique a été désigné secrétaire de séance.

TARIF DU REPAS CHAUD DU 14 DECEMBRE 2025 – BOISSY FETE NOEL

Dans le cadre des festivités de Boissy Fête Noël, programmées les samedi 13 et dimanche 14 décembre 2025, il est prévu de faire appel à un traiteur et ainsi de proposer au public une restauration sur place. Chaque personne aura donc la possibilité de déjeuner sur site moyennant une contribution financière

Publié le : 14/11/2025 16:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Boissy-sous-Saint-Yon
https://www.intramuros.org/boissy-sous-saint-yon/documents_administratifs/44338

s'élevant à 7 € par personne. Cette somme correspond à un repas chaud (une assiette de tartiflette). Le règlement se fera sur place, une préinscription en mairie est nécessaire.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de renouveler l'organisation d'un repas lors de la manifestation « Boissy Fête Noël »,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit fixer le montant du repas,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Animation du Territoire en date du 30/10/2025,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE la sollicitation d'un traiteur afin de proposer un repas chaud le dimanche 14 décembre 2025 dans le cadre de l'animation « Boissy Fête Noël »,

FIXE la contribution financière à 7€ par personne pour un plat chaud,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Le Maire,

Jean-Marc PICHON



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219100856-20251113-DEL2025-095-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/11/2025

Publié le : 14/11/2025 16:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Boissy-sous-Saint-Yon
https://www.intramuros.org/boissy-sous-saint-yon/documents_administratifs/44338